

DEPARTEMENT DU NORD
Commune de SEBOURG

DELIBERATION N° 07.12/2022

--==--==

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le VINGT DEUX DECEMBRE, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Bruno CELLIER, Maire de la commune de Sebourg.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 15/12/2022

Etaient présents : Bruno CELLIER - Didier LENNE – Martine BAURIN - Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Pierre PLACE - Dominique BUSSIGNIES - Jean-Marc BERNARD - Claudie DURIEUX - Christiane DENORME - Guillaume CELLIER - Thomas HALLUIN - François LO PRESTI - Brigitte HARLAUX.

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Florence LIENARD qui a donné procuration à G. Cellier
Mathilde POLACCI qui a donné procuration à D. Lenne
Freddy SZYMCZAK qui a donné procuration à D. Bussignies
Isabelle HUBLART qui a donné procuration à JM Bernard

Absent(e) :

Isabelle DELOBEL

Secrétaire de séance : Thomas HALLUIN

OBJET : SUBVENTION 2022 A L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS DE SEBOURG

M. Philippe MARCHAL fait état de la demande de subvention de l'association UNC en prévision d'une manifestation sur 2023 (du 7 au 14/05). La commission des finances, réunie dernièrement, a émis un avis favorable pour 2 000 euros ; l'assemblée entérine, à l'unanimité (sauf M. Frédéric Elu qui n'a pas pris part au vote) ce montant.
Crédits prélevés à l'article 6574 du BP 2022.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.*

Publié sur le site Internet le 28.12.2022
Envoyé et reçu au contrôle de légalité le 27.12.2022 Numéro unique de télétransmission ID 059-215905597-20221222-221227_D1837VD-DE

Le Secrétaire,
Thomas HALLUIN



Le Maire,
Bruno CELLIER